

De : [marilou](#)
A : [Enquête publique PLUi](#)
Objet : remarques sur enquete publique PLUi de Pont-Audemer
Date : mercredi 16 octobre 2019 14:34:54

Marilyne LETELLIER

Née en 1962

4, chemin des Hautes Planches

PONT-AUDEMER 27500

Monsieur le Président de la commission

Habitant ce quartier depuis 1986 j'ai constaté tous les changements qui l'ont affectés au cours des années.

Ces changements ont été accueillis :

- Avec de la compréhension et de la bonne volonté quand il s'agissait du développement de la ville : activités artisanales et industrielles, créations d'emplois, nouveaux voisins toujours bien accueillis, nouvelles voiries ...
- Parfois avec de la résignation quant aux conséquences de ces changements : bruits, alarmes et sirènes intempestives, augmentation du trafic, dégradation de notre environnement, bétonnage des prairies et champs alentour, urbanisation galopante, ...

A un moment donné, on est en droit d'estimer avoir beaucoup supporté pour le bénéfice de l'intérêt général. Or il semble que ce ne soit pas encore et comme toujours suffisant.

En effet, nous avons découvert fortuitement ce dimanche 13 octobre qu'une enquête publique était en cours depuis le 12 septembre suite au projet de modification du PLUi. Le dernier délai des observations étant fixé au 16 octobre 18h00, les riverains disposent hélas d'un temps très court pour émettre leurs observations. Je précise que les habitants du quartier n'ont jamais été informés par un quelconque affichage en local de l'enquête publique en cours.

De plus, je tiens à vous signaler que Monsieur le Maire de Pont-Audemer a réuni tous les habitants du quartier en mairie le 2 juillet 2019 afin de leur commenter les projets concernant leur secteur et répondre à leurs questions. Or il n'a jamais précisé que le déclassement d'une parcelle de zone naturelle (N) à zone urbaine à dominante d'activité économique-industrie autorisée figurait dans le projet du nouveau PLUi. Ce projet de

changement de zonage d'une prairie (parcelle AV116) en zone industrielle peut entraîner des conséquences négatives considérables pour les riverains. Ce manque de communication à la défaveur de cette réunion dégage un sentiment de malaise.

Je tiens à préciser en outre que l'information liée au déclassement de la parcelle est «enfouie » dans les centaines de page de dossiers du projet et la rend de fait très difficilement détectable.

Afin :

- de préserver une des dernières zone paysagère et naturelle du secteur,
- de conserver la prairie comme zone tampon entre la zone industrielle et les riverains,
- de respecter l'esprit du PLUi qui a pour dominante principale le respect des zones naturelles,
- de ne pas détruire une zone d'absorption des excès d'eau,
- de conserver l'attrait du chemin pour les promeneurs, écoles, utilisateurs du GR224,
...
- de ne pas dégrader irréversiblement et davantage l'environnement des riverains et la valeur de leur habitat,
- de défendre l'aspect rural et champêtre du chemin du Milieu qui mène à la Véronne et son pittoresque pont de bois,

je demande Monsieur le Président de la commission, la conservation du classement de la parcelle AV116 du chemin du Milieu en zone naturelle (N).

Marilyne LETELLIER